

**COMMUNE DE TOUFFREVILLE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

17 février 2021

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,

Le mercredi dix-sept février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles MARIE, Maire-Adjoint, en séance fermée au public en raison de la Covid 19.

⇒Étaient présents: Madame LEGRIX, Messieurs MARIE, BEUZELIN,
ROUSSEL, AULNETTE, BERTRAND, LAMY et GROUSSARD

Etaient absents: Madame GERARD qui a donné pouvoir à Monsieur MARIE, Monsieur FREMONT.

⇒Madame LEGRIX a été élue secrétaire.

Après lecture, le Procès-Verbal de la réunion du 14 janvier 2021 est accepté et signé, à l'unanimité.

2021-7 Etude de devis pour le nouveau PC

Monsieur MARIE présente les devis reçu pour doter la mairie d'un nouveau PC :

- FDI maintenance et assistance sur place : PC 1302.00 € TTC, Maintenance 946.80 € TTC
- JVS maintenance à distance : PC 1576.80 € TTC, maintenance 976.80 € TTC
- NCI : PC 1717.20 € TTC, maintenance 444.00 € TTC
- Office Dépôt : PC 744.00 € TTC, maintenance 120.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer le devis fourni par FDI.

2021-8 Etude de devis pour l'entretien de la commune

Monsieur MARIE présente les devis d'entretien de la commune (nettoyage des trottoirs, tonte des pelouses et évacuation des déchets, nettoyage du cimetière ...) comme suit :

- ATIPIC Association de Colombelles : a décliné l'offre de nous faire un devis
- ESAT de Troarn avec 12 tontes par an : 10980.00 € TTC
- PLAINE EMPLOI avec mise à disposition d'un binôme 1 fois par semaine d'avril à octobre : 14036.00 € TTC
- Guillaume NUYTEN de Touffréville, auto entrepreneur : ne dispose pas de suffisamment de temps
- Monsieur Fabrice LIZIARD envoyé par ATIPIC a envoyé son CV et une lettre de motivation : nous allons l'appeler pour le rencontrer.

2021-9 Règlement du cimetière

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 17 ainsi:

- Sépultures traditionnelles : 30 ans 350.00 € et 50 ans 500.00 €
- Columbarium et emplacement : 30 ans 750.00 € et 50 ans 1000.00 €
- Cave urne et emplacement : 30 ans 750.00 € et 50 ans 1000.00 €

2021-10 Etude de la demande de l'APE d'Escoville

L'Association des parents d'élèves d'Escoville aimerait fournir à chaque élève 4 masques de catégorie 1 lavables 50 fois (achat de 600 masques pour 2532.00 € TTC) et demande une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, c'est par 8 voix « contre » et 1 abstention que la demande est refusée.

Divers et infos

- Courrier de la SAUR : consommation anormale pour le branchement du terrain communal, 114 m³ d'eau ont été consommés pour la période du 15/06/2020 au 15/12/2020 alors que la consommation moyenne est de 27 m³ par semestre. Messieurs MARIE et AULNETTE vont aller voir le 18 février 2021.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : il, désormais, décidé d'étudier les DIA en Conseil Municipal. Monsieur BEUZELIN Adjoint délégué à l'urbanisme présente deux DIA (vente LEBEY et vente COCHAUX).
- Monsieur MARIE informe le Conseil Municipal que la commune a signé la convention déneigement avec Monsieur Benoit LAMY, que du sel a été acheté et fourni à Monsieur LAMY.
- Concession avec la concession achetée pour madame LACOUR en juin 2020 pour 15 ans. 50.00 € ont été versé pour les 15 ans de concession, mais la cave urne fournie n'a pas été réglée car dans l'ancien règlement aucun montant n'était donné. Il est décidé de calculer un montant proportionnel selon l'article 17 du nouveau règlement.
- PLU : l'article a paru dans la presse ce 17 février, les différentes diffusions vont donc pouvoir être envoyées.
- CALCIA : Suivant un protocole d'accord signé en 1987 entre la commune Société CALCIA, CALCIA devait verser à la commune une subvention durant 30 ans. Monsieur MARIE, qui a fait des recherches, s'est aperçu que 4 annuités n'ont pas été honorées. Le Directeur de CALCIA reconnaît que la Société a suspendu les versements à cause d'un article de Loi qui rendrait l'accord litigieux. Monsieur MARIE attend le n° de l'article et va le fournir à notre Avocat.
- Dossier LORIN : l'affaire est passée en cassation le janvier 2021. Monsieur LORIN a perdu et doit verser 2500.00 € à la commune au titre de l'article 618-1 du Code de procédure pénale, 2500.00 € en application de l'article 475-1 du Code de procédure pénale suite à l'audience publique du 27 juin 2019, 5000.00 € en réparation du préjudice moral et 1000.00 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale suite au jugement correctionnel du 27 janvier 2015. Soit un total de 11000.00 €
- Commission travaux : Monsieur BEUZELIN, suite à la réunion de la commission travaux du 22 janvier dernier, a listé les travaux à réaliser. En premier lieu, il convient de faire contrôler les jeux et d'installer les nouveaux panneaux de signalisation. IL est acté de procéder à l'installation des panneaux le 6 mars à 9H.
- SDEC : Monsieur ROUSSEL informe le Conseil Municipal qu'une étude a été demandée au SDEC pour terminer l'enfouissement des réseaux du bourg. Le coût total est de 114827.00€ dont 49182.00 € à la charge de la commune.
- Radar pédagogique : Monsieur ROUSSEL s'est renseigné auprès du SDEC pour l'installation éventuelle d'un radar pédagogique.
- SATO : Monsieur BEUZELIN est allé voir le Directeur de la SATO afin d'obtenir des matériaux pour boucher les trous des chemins agricoles de la commune.
- Budget : lors la prochaine réunion de Conseil, il sera nécessaire de voir quelles seront les subventions à verser en 2021.

La séance a été levée à 21h30

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé.

Monsieur MARIE pour Madame GERARD

Monsieur MARIE

Madame LEGRIX

Monsieur BEUZELIN

Monsieur AULNETTE

Monsieur ROUSSEL

Monsieur BERTRAND

Monsieur GROUSSARD

Monsieur FREMONT (Abs)

Monsieur LAMY